

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **du jeudi 12 mars 2015 - 03/2015**

L'an deux mille quinze et le jeudi douze mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, en séance publique ordinaire au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean AMOUROUX, Maire. Convocation en date du 05 mars 2015.

**Etaient présents :**

**AMOUROUX/CLEMENT/PARRA/BEUVE/BELTRAN/CLUZAN/MADELAINÉ/MUNOZ/FOURCADE/KRASKER/MINET/PLANES**

**Absents excusés :** DI BATTISTA/MILHE POUTINGON/BARRENE

**Absents non excusés :**

**Procuration :** DI BATTISTA à AMOUROUX / MLHE POUTINGON à CLEMENT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mr PARRA a été désigné secrétaire assisté de Mme TREBAOL secrétaire générale.

**Conseillers municipaux en exercice : 15**

**Présents : 15**

**Procurations : 2**

**Votants : 13**

**En préambule, Monsieur le Maire rend compte d'une décision de virement de crédit qu'il a prise par arrêté 12/2015 aux termes de l'article L2322-1 du CGCT pour régulariser une insuffisance de prévision pour les emprunts 486 € en fonctionnement pour les intérêts, 250 € en investissement pour le capital et 10 € pour l'opération 171.**

**DELIBERATION N° D1/S03/2015**

**OBJET : AVIS DE LA COMMUNE DE TRESSERRE DANS LE CADRE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA DEMANDE PRESENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ APRC EN D'OBTENIR L'AUTORISATION D'EXPLOITER UNE BASE LOGISTIQUE SUR SON TERRITOIRE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que dans le cadre de la demande d'autorisation d'exploiter une base logistique sur la commune de Tresserre, présentée par la société APRC, une enquête publique s'est déroulée du 26 janvier 2015 au 27 février 2015.

Par courrier du 5 janvier 2015. Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales a appelé le Conseil municipal à donner son avis sur la demande d'autorisation d'exploiter une base logistique sur la commune de Tresserre.

Au vu des éléments indiqués dans le dossier d'enquête. Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à ce projet qui représente un développement économique certain à l'échelle communale, départementale et régionale qui sera générateur d'emplois pour la commune de Tresserre et les communes voisines.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis favorable à cette nouvelle installation.

**Vote :** contre 1 abstention ... pour : 13

**DELIBERATION N° D1/S03/2015**

**OBJET : EXONERATION TEMPORAIRE LOYER DE L'EPICERIE.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date 16 décembre 2014 l'attribution de la DSP pour la tenue du Multiple Rural a été consentie au profit de Mr Yvon GLEIZES pour un loyer mensuel proposé et accepté à 70 €.

Il indique que l'ancien déléataire a rendu les locaux en très mauvais état. Certains travaux ont été réalisés par les services techniques communaux. Alors que d'autres ont été totalement pris en charge par le nouveau déléataire. enduits, peintures, pose d'un évier et d'un plan de travail (qui ont été emportés indument), faïence du côté plonge et coin cuisine, nettoyer tout le local.

Pour aider les efforts matériels consentis et réalisés par le déléataire. Monsieur le Maire propose l'exonération du loyer 1<sup>er</sup> février 2015 (date du début de la convention) au 31 décembre 2015.

Il demande au conseil municipal d'approuver cette décision.

**Vote :** contre ... abstention ... pour : UNANIMITÉ

La séance est le à 21 heures 00

Le Maire,  
Jean AMOUROUX.